

l'esprit, se préparer à jouer un rôle important dans la Confédération canadienne. Ils feront ainsi partie de l'élite qui formera la destinée de ce pays.

Qu'ils se mettent résolument à l'œuvre.

La génération qui les précède n'a pas eu pour sa formation les mêmes avantages. Les hommes d'aujourd'hui et de demain devraient être mieux outillés: S'ils sont doués d'une éducation supérieure, de caractère et de force morale, avec l'ambition constante de servir leur patrie, ils commanderont le respect de leurs concitoyens et pour eux-mêmes et pour les droits et les privilèges qu'ils ont à cœur de conserver. A ces jeunes gens, à cette nouvelle génération, je n'ai aucune hésitation à confier à leur garde ces droits et privilèges.

La jeunesse du Canada! Il faut réhabiliter la jeunesse au point de vue moral, social et professionnel. Je demande à la jeunesse canadienne-française de rechercher la puissance économique afin de réaliser les destinées que la Providence lui réserve dans cette province. J'en appelle aux hommes qui n'appartiennent pas à ma race et qui parlent une autre langue. Dans l'administration, je demande à nos ministres de ne pas ignorer les techniciens de langue française. Donnons à la langue française le rang qu'elle doit occuper; donnons à la minorité les droits qui lui sont accordés par la Constitution.

Rendons justice à notre race et nous ferons disparaître les malaises et les griefs qui peuvent survenir dans la Confédération.

Ensemble, Canadiens de langue anglaise et Canadiens de langue française, unissons-nous comme le demandait dans l'autre guerre Lloyd George à la Chambre des Communes anglaises.

Trêve de rivalités, de jalousies commerciales, professionnelles, politiques ou autres. Ne soyons plus qu'un peuple tendant vers un même but, tous marchant la main dans la main, animés du même courage, résolus à faire triompher la cause la plus sacrée que jamais grande nation ait eue à défendre.

Terminons en citant la dernière page d'un travail de M. Gustave Lanctôt, Conservateur des Archives Nationales du Canada:

Depuis trois mois, les armées allemandes n'ont pu remporter une seule victoire sur aucun front. Du côté des Nations Unies, la Chine est toujours au combat, et voici que Wavell ouvre une nouvelle offensive en Birmanie. En Afrique, les jours du front axiste sont comptés, coïncé entre l'armée d'Anderson à l'ouest, et celle de Montgomery à l'est. En Asie, le Japon est en train de perdre aux mains des Américains et des Australiens les avant-postes qui lui servent de bases, cependant que sur le front soviétique semble devoir se répéter la débâcle commune à tous les envahisseurs de l'énorme Russie. A ce moment, la guerre marque la fin du commencement. On peut espérer qu'avec 1943, elle enfilera dans la route qui mène au commencement de la fin de la barbarie allemande, de la cupidité italienne et de la férocité japonaise. Enfin, la justice se lève sur le monde!

L'Adresse est adoptée.

L'honorable M. PAQUET.

## AJOURNEMENT DU SÉNAT

L'honorable J. H. KING: Honorables sénateurs, conformément à la coutume établie depuis les débuts de la guerre, nous avons adopté il y a quelques jours une résolution autorisant Son Honneur le président à convoquer le Sénat en tout temps durant la période d'ajournement s'il se produit un cas d'urgence. Je vais maintenant proposer que lorsque le Sénat lèvera la séance aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'au mardi 2 mars, à huit heures du soir.

L'honorable WILLIAM DUFF: Honorables sénateurs, je ne doute pas que tous les membres de cette Chambre désirent que les travaux du gouvernement soient exécutés avec le moindre délai possible. Si l'on avait du travail à nous confier avant le 2 mars, nous nous ferions un plaisir de nous réunir plus tôt, ou même de ne pas ajourner du tout. Mais connaissant bien le temps généralement consacré ailleurs à l'étude de l'adresse en réponse au discours du trône, nous avons lieu de croire qu'à notre retour le 2 mars, aucune mesure ne nous aura encore été soumise. Mon honorable ami le leader de la Chambre (l'hon. M. King) fait remarquer que, durant l'ajournement, le Sénat peut être rappelé, sur bref avis, par Son Honneur le président, dans un cas d'urgence. Au besoin, nous serons donc ici quelle que soit la date fixée aujourd'hui pour la reprise de nos travaux. Ceux d'entre nous qui habitent loin d'Ottawa savent que les trois semaines qui nous séparent du 2 mars ne nous donnent guère le temps de vaquer à nos occupations, si nous déduisons les jours consacrés au voyage d'aller et de retour. Si mon honorable ami le leader de la Chambre tient absolument à sa motion, je dois naturellement m'en remettre à son jugement, mais je suis d'avis, honorables sénateurs, qu'il est non seulement de l'intérêt du Parlement mais de celui du pays d'accorder aux autres représentants du peuple tout le temps voulu pour exprimer leurs vues sur le discours du trône, et pour fournir au Gouvernement l'occasion de soumettre sa législation, de façon à ce qu'au moment où cette législation nous sera référée nous soyons prêts à en entreprendre l'étude. Je prie donc de nouveau l'honorable leader du Gouvernement de renvoyer, en justice pour tous les sénateurs la prochaine séance au 16 mars, ce qui nous donnerait tout le temps voulu pour régler nos affaires avant de reprendre nos travaux à Ottawa.

L'honorable M. KING: Honorables sénateurs, je regrette de ne pouvoir me rendre à la demande de mon honorable ami. L'ajournement projeté de trois semaines est tout ce